## Prise dans le tourbillon de «l'industrie 4.0» les petits déjeuners déjeuners l'horlogerie peut-elle encore innover?



## MERCREDI 23 MAI 2018

HÔTEL WARWICK, GENÈVE

On pourrait penser que tous les principes mécaniques ont déjà été inventés il y a fort longtemps. L'innovation horlogère est-elle alors encore possible à l'ère digitale?

Les conférences de ce petit déjeuner vont traiter du rôle de l'innovation dans le succès des marques horlogères. Les différents intervenants vont vous donner un aperçu de la manière dont les avancées techniques s'intègrent au cœur des différents métiers horlogers en partant de l'ingénieur, jusqu'au conseiller en boutique.

- 8:30 Accueil
- 9:00 Message de bienvenue
- 9:10 Innovation et Propriété Intellectuelle: les challenges de l'ère digitale David Borel — Directeur Adjoint, CENTREDOC
- 9:40 Une nouvelle approche de la régulation mécanique du temps Dr.-Ing. Guy Sémon — CEO & Président de l'Institut de Recherche LVMH Ing.-MSc. Thomas Mercier — Responsable département Mechanical Engineering de l'Institut de Recherche LVMH
- 10:10 Pause Petit Déjeuner
- 10:40 Histoire d'un projet horloger "Du rêve à la réalité"

  Eric Giroud Designer / Architecte, "Through the Looking Glass Sàrl"
- 11:10 De l'innovation au succès commercial, ce qui fait la différence Pascal Kramer – Marketing & Expérience client, consultant
- 11:40 Conclusion
- 12:00 Fin

INFORMATIONS ET INSCRIPTION SUR WWW.SSC.CH MEMBRES SSC: CHF 120 / NON-MEMBRES: CHF 170

DÉLAI D'INSCRIPTION: LE 30 AVRIL 2018



## Inscription

les petits déjeuners horlogers

Prise dans le tourbillon de «l'industrie 4.0» et malgré ses 500 ans, l'horlogerie peut-elle encore innover?

<b>9 F</b>
MERCREDI 23 MAI 2018 HÔTEL WARWICK, GENÈVE
SOCIÉTÉ
NOM, PRÉNOM
ADDECCE E MAII
ADRESSE E-MAIL
ADRESSE DE FACTURATION
NP
LOCALITÉ
MEMBRE SSC: CHF 120 NON-MEMBRE: CHF 170
À NOUS RETOURNER AVANT LE 30 AVRIL 2018
Le montant des inscriptions vous sera facturé à réception du présent formulaire. Merci de bien vouloir indiquer ci-dessus l'adresse complète de facturation. Toute annulation doit être faite par écrit. Si elle intervient jusqu'au <b>30 avril 2018</b> la finance d'inscription sera remboursée, déduction faite d'une retenue de 40% Passé ce délai, il n'y aura aucun remboursement.
DATE SIGNATURE